

OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC DE
MARSEILLE
CS 10108
13294 MARSEILLE - CEDEX 06

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 7 août 2025, concernant votre client :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006166 NON APPOSITION SUR LE VEHICULE DU CERTIFICAT D'ASSURANCE OU APPOSITION DE CERTIFICAT NON VALIDE ART.R.211-21-1, ART.R.211-21-2, ART.R.211-21-3 AL.2 C.ASSURANCES. ART.R.233-3 C.ROUTE. ART.R.211-21-5 C.ASSURANCES. ART.R.233-3 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à : _____ en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

Je vous informe de l'annulation totale de l'amende majorée émise suite au non-paiement initial de la contravention ci-dessus énumérée.

Les poursuites effectuées par le Trésor Public à l'encontre de votre client sont donc terminées.

Votre client recevra, à domicile, le courrier l'informant de ce fait, courrier dont je joins, pour votre complète information, copie au présent.

=====

Je vous prie de recevoir, Maître, mes salutations distinguées.

Fait à MARSEILLE – CEDEX 06,
le 12/08/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

